

[Tapez ici]



Tarif 2017 LOCAL ACCUEIL de NUIT

Extrait de la délibération du conseil municipal du 29 septembre 2016

13. LOCAL ACCUEIL NUIT - Tarifs

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 16 décembre 2014, le conseil municipal a maintenu les tarifs de l'hébergement du local accueil nuit (centre d'hébergement d'urgence Avenue Charles Bacqué), fixé à 2,30 € la nuit au-delà de 30 nuits sur 10 mois.

Un nouveau règlement est entré en vigueur à compter du 2 décembre 2015 abrogeant celui de 2012. 13

Ainsi, ce local est mis à disposition des personnes sans domicile fixe, du 1er janvier au 31 mai et du 1er octobre au 31 décembre, de 17h30 à 8h.

Les personnes pourront séjourner 3 nuits consécutives par mois.

A la troisième nuit, les personnes auront la possibilité d'un hébergement, à raison de 2,50 € par nuit, et après étude de la demande par les responsables. La redevance est payable au moins une fois par semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE le tarif de l'hébergement à 2,50 € par nuit à partir de la troisième nuit, et CHARGE Monsieur le Maire de faire appliquer le règlement et le tarif correspondant